

Il n'existe pas de remède rapide ou facile aux problèmes économiques nationaux ou internationaux contemporains, notamment ceux des pays les plus pauvres du monde; toutefois, certaines nécessités s'imposent nettement. Nous devons favoriser la croissance de façon que l'économie internationale puisse mieux répondre aux aspirations d'un monde en développement qui réclame un ordre économique plus équitable. Nous devons résister aux pressions visant l'instauration d'un protectionnisme voué à l'échec. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès des négociations commerciales multilatérales, y compris l'obtention d'avantages susceptibles de satisfaire aussi bien les pays en développement que les grandes puissances commerciales.

Monsieur le Président, il faut que cette Assemblée procède à des échanges francs et ouverts sur l'économie mondiale. Mais si nous voulons que l'Assemblée générale joue le rôle qui lui revient dans le processus d'élaboration de solutions équitables à ces problèmes, il faut clarifier le mandat du comité plénier établi dans le cadre de la résolution 32/174 et lui donner les moyens d'agir.

Le dialogue touchant les questions économiques se poursuit sur nombre de fronts. Certains progrès sont apparents. Les négociations relatives à une nouvelle convention sur l'aide alimentaire ont avancé. Le Canada participera de façon active et positive à la reprise des négociations sur un fonds commun pour les produits de base, au regard desquelles il est également optimiste. Par ailleurs, l'année 1979 promet d'être très exigeante: mentionnons la CNUCED V à Manille, la Conférence mondiale sur la science et la technologie au service du développement qui se tiendra à Vienne, ainsi que la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour les années 80 et au-delà. Le Canada s'intéresse vivement à chacun de ces événements. La présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à leur préparation ainsi qu'à celle d'autres événements comme le projet de conférence mondiale sur les sources d'énergie renouvelables. J'invite les délégations à s'efforcer de maintenir le consensus pendant ce processus. La négociation de ces questions avance parfois beaucoup trop lentement, mais nous devons persister dans l'effort jusqu'à ce que nous réussissions.

Droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès en vue de l'adoption d'un traité global des océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au Texte de négociation composite officieux en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs du Canada dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des États côtiers et du pavillon.

L'accord sur la plupart des principaux éléments d'un traité global des océans est maintenant acquis à toutes fins utiles. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif - sans précédent dans les annales des institutions internationales - vise la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. Nous ne pouvons laisser échouer